



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 12/09/2022 Reçu en préfecture le 12/09/2022 Affiché le ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222181-DE	
					Berger Levrault	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents		
15	12	3	2	0		
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance				
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				
<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>						
 						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/8-1

ENVIRONNEMENT / SPANC

LYVIA : évolution du programme

Vu les statuts de la collectivité, notamment l'article 6-1 « Protection et mise en valeur de l'environnement le cas échéant dans le cadre de schéma départementaux et soutien de maîtrise de la demande d'énergie d'intérêt communautaire »,

Vu la délibération du conseil communautaire n°37/8-6 du 4 décembre 2019,

Considérant le contexte économique mondial actuel engendrant de fortes tensions sur les prix des matières premières,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** l'augmentation des coûts telle que présentée par le PNR sur les lots suivants :
 - o Lot 1 Borne de recharge
 - o Lot 2 Stationnements vélos
 - o Lot 6 Panneaux autostop
- **VALIDE** la plus-value présentée,
- **SOLLICITE** les financements LEADER auprès du GAL du Haut-Jura et **ACCEPTTE** de prendre en charge la part non couverte par la subvention sollicitée :



Montant des dépenses	Assiette éligible Région	Région BFC	Assiette retenue LEADER	LEADER	Autofinancement
254 649.15 €	250 050 €	114 464.53 €	253 801.26 €	60 521.28 €	79 663.34 €

- **PASSE** commande des équipements sollicités,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222191-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3	2	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/9-1

PATRIMOINT / BATIMENTS

Réhabilitation des ateliers Carnot en bâtiment associatif : fiche modificative n°3 - avenant n°3 du lot n°2 « Démolition » – entreprise SERRANT TP

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,

Vu les modifications apportées par l'entreprise SERRAND TP au lot n°2,

Vu l'avenant n°3 proposé,

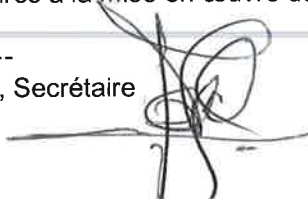
Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres du 5 septembre 2022,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** l'avenant n°3 pour un montant de 2 500 € HT soit 3 000 € TTC,
- **APPROUVE** le nouveau montant du marché à 48 103.50 € HT soit 57 724.20 € TTC,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222192-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3	2	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/9-2

PATRIMOINT / BATIMENTS

FCSC Rugby : avenant n°6 de prolongation du bail de location 23, rue Carnot à St-Claude

Vu le bail précaire de location entre le FCSC RUGBY et la Communauté de communes dont le terme était prévu le 31/12/2018 moyennant un loyer mensuel de 400 €,

Vu les avenants de prolongation accordés pour les années 2019, 2020 et 2021 et 2022

Vu la demande du FCSC RUGBY de prolonger le bail,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location pour une durée de 3 mois à compter du 01/10/2022 jusqu'au 31/12/2022 moyennant un loyer mensuel de 400 € TTC,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022	
					Reçu en préfecture le 13/09/2022	
En exercice		Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15		3	2	0	ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222193-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/9-3

PATRIMOINT / BATIMENTS

Croix Rouge : avenant n°8 de prolongation du bail de location 11, rue Lacuzon à St-Claude

Vu le bail civil de location entre la Croix rouge et la Communauté de communes dont le terme était prévu le 30/09/2022,

Vu les avenants de prolongation accordés pour les années 2019, 2020 et 2021 et 2022,



Vu la demande de la Croix rouge de prolonger le bail,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location pour une durée de 1 an à compter du 01/10/2022 jusqu'au 30/09/2023 moyennant un loyer annuel de 3 700 € TTC,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022			
		En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Reçu en préfecture le 13/09/2022	Affiché le
15	12	3	2	0	<i>Délibération conforme Le Président, Raphaël PERRIN Signé par :</i>			
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance						
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE						

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/9-4

PATRIMOINT / BATIMENTS

Lee Hecht Harrison (LHH) : avenant n°1 de prolongation du bail de location 2, rue Bonneville à St-Claude

Vu la délibération n°10/9-2 du 21 juillet 2021 donnant en location de LHH les locaux situés 2, rue Bonneville à St-Claude dont le terme est fixé au 30 septembre 2022,

Vu la demande de LHH de prolonger le bail,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **AUTORISE** la prolongation du bail de location pour une durée de 3 mois à compter du 01/10/2022 jusqu'au 31/12/2022 moyennant un loyer mensuel de 1 500 € HT et une provision de charges de 400 € par mois,
- **RAPPELLE** que les autres clauses du bail initial restent inchangées,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022	
					Reçu en préfecture le 13/09/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le	
15	12	3	2	0	ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG202221101-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/10-1

TOURISME

Ligne des Hirondelles : demandes de remboursements

Vu les statuts de la communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude relatifs aux équipements touristiques,

Considérant l'incident survenu lors de la sortie du 1^{er} juillet 2022 sur la ligne des Hirondelles organisée par l'Office de Tourisme Haut-Jura Saint-Claude,

Vu la demande de plusieurs personnes demandant un remboursement de la prestation,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **APPROUVE** le remboursement de cette excursion pour l'ensemble des participants,
- **ENGAGE** une négociation avec Olivier Faivre pour une prise en charge par son assurance des surcoûts engendrés et des remboursement des voyageurs, soit 2 860 €,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.


-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	2	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2022
 Reçu en préfecture le 13/09/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG202221102-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/10-2

TOURISME

Office de Tourisme : tarifs postaux étrangers

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 7-2 concernant les équipements touristiques, le développement et l'organisation des activités de tourisme en toute saison,

Vu les articles R.133-1 et R.133-10 du Code du Tourisme,

Considérant que les produits vendus sur le site Achetez à Saint-Claude sont désormais livrables en Suisse et en Belgique,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** les tarifs ci-dessous pour les envois à l'étranger :

LETTRE PRIORITAIRE INTERNATIONNALE + SUIVI	
Lettre de 1g à 20g	4,00 €
Lettre de 21g à 50g	5,00 €
Lettre de 51g à 100g	5,50 €
Lettre de 101g à 250g	9,50 €
Lettre de 251g à 500g	12,00 €
Lettre de 501g à 1kg	16,50 €

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le




ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG202221102-DE

COLIS INTERNATIONNAL	
Colis de 1g à 500g	13,50 €
Colis de 501g à 1kg	16,50 €
Colis de 1,01kg à 2kg	18,50 €
Lettre de 2,01kg à 3kg	23,50 €

- **DONNE** délégation au Président par voie de décision pour créer, modifier ou supprimer les tarifs ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222161-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3	2	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/6-1

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : approbation du règlement d'intervention

Vu la délibération n° CP-2021-089 du Conseil Départemental du Jura du 10 décembre 2021 relative à la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura,

Vu la délibération N° CP_2022-173 du Conseil Départemental du Jura du 04 juillet 2022 définissant les modalités de la Dotation Relance Jura,

Vu la Délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 06 juillet 2022,

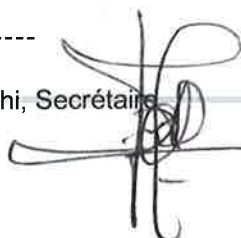
Considérant qu'il parait indispensable que notre intercommunalité puisse accompagner les communes de son territoire pour les dossiers déposés en 2022 au niveau du département,




Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **VALIDE** le règlement d'intervention proposé en annexe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222162-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3	2	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			
					 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/6-2

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Communes de Leschères

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonné à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Leschères pour des travaux de changement de menuiserie d'un bâtiment communal pour un montant de 5 969 17 €,



Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 477.53 € à la commune de Leschères,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
					Affiché le 
					ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222163-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3	2	0	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			
					 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/6-3

ÉCONOMIE

Dotation Relance Jura : demande de la Communes de Bellecombe

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et plus particulièrement l'article 5-2 « actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion des zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme dont la création d'Office de Tourisme »,

Vu la délibération n° CD_2021_089 du 10 décembre du Conseil Départemental actant la mise en œuvre de la Dotation Relance Jura visant à soutenir les projets des communes présentant des dossiers d'investissement d'un montant de travaux inférieur à 100 000 € HT,

Vu la délibération n° 15/4-1 du Conseil Communautaire du 6 juillet relative à l'adhésion de la Communauté de Communes à la Dotation Relance Jura et arrêtant le taux à 8% de la participation de l'intercommunalité aux projets des communes plafonné à 8 000 € par commune, et ce pour les projets déposés avant le 31/12/2022,

Vu la sollicitation de la commune de Bellecombe pour des travaux d'isolation du bâtiment communal situé à Boulème et l'installation d'un système de chauffage granulé bois pour un montant de 29 977.57 €,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 2 398.21 € à la commune de Bellecombe,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----


Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE		
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents
15	12	3	2	0
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance		
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE		

Envoyé en préfecture le 13/09/2022
 Reçu en préfecture le 13/09/2022
 Affiché le Berger
Levrault
 ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222164-DE

Délibération conforme
Le Président,
Raphaël PERRIN
Signé par :



PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/6-4

ÉCONOMIE

Aide à l'Immobilier d'Entreprise : demande de la société DPS

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

Vu la délibération n° 9/6-7 du 23 juin actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la demande de l'entrepris DPS pour son projet de réhabilitation de locaux industriels,

M. Raphaël Perrin ne participe pas au vote :

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le montant des travaux est estimé à 12 030 000 €, *AT*
- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 50 000 € au profit de la société DPS,
- **RAPPELLE** que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés,

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le

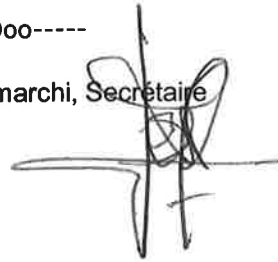
Berger
Levrault



ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222164-DE

- **ACTE** qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
					Affiché le
					ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222165-DE
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	<i>Délibération conforme</i> <i>Le Président,</i> Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
15	12	3	2	0	
Date et lieu de la séance					
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			 

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/6-5

ÉCONOMIE

Aide à l'Immobilier d'Entreprise : demande de la société Rolot et Lemasson

Vu les statuts de la Communauté de Communes Haut-Jura Saint-Claude et notamment l'article 5-2 concernant les actions de développement économique,

Vu la délibération n° 22/6-1 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 actant la mise en place de la politique d'Aide à l'Immobilier,

Vu la délibération n° 9/6-7 du 23 juin actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la délibération n° 17/6-3 du 23 mars 2022 actant l'évolution du règlement d'intervention,

Vu la demande de l'entreprise Rolot et Lemasson pour son projet de réhabilitation de locaux industriels,

M. Raphaël Perrin ne participe pas au vote,

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 13 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **ACTE** que le montant des travaux est estimé à 2 400 000 €,
- **VALIDE** un Appui à l'Immobilier d'Entreprise de 25 000 € au profit de la société Rolot et Lemasson,
- **RAPPELLE** que le versement de cette aide est conditionné à la réalisation de l'ensemble des investissements programmés,

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le



ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222165-DE

- **ACTE** qu'une convention sera établie et permettra de régir les pièces nécessaires au versement de cette aide,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire

MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022
					Reçu en préfecture le 13/09/2022
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le
15	12	3	2	0	ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222171-DE
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE			

PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/7-1

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

Mobilités : intégration Urbus au SIM Mobigo – adhésion à la centrale d'achat régional

Le Système d'information multimodal régional Mobigo est un outil d'information permettant de préparer ses déplacements quel que soit le mode de transport emprunté en Bourgogne Franche-Comté,

Ce calculateur d'itinéraires dynamique est mutualisé avec l'ensemble des autorités organisatrices de transport à l'échelle du territoire régional (constituées en centrale d'achat) afin de favoriser la mobilité pour l'ensemble des usagers et sur l'ensemble du territoire,

La Région prend en charge l'intégration des petits réseaux des communautés des communes de moins de 30 000 habitants dans le calculateur d'itinéraire et tarifaire de la plateforme viamobigo.fr, voire la mise en place du M-Ticket régional,

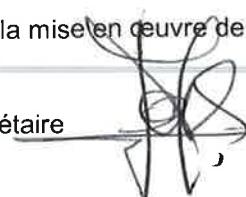
Pour permettre cette intégration, il est nécessaire d'adhérer à la centrale d'achat régional,


Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adhérer à la centrale d'achat régional,
- **DECIDE** de choisir le forfait d'exploitation PHASE 2 correspondant à la participation « calculateur d'itinéraires et tarifaire » à titre gratuit,
- **ACTE** que les prestations pourront évoluer suivant les missions proposées et les besoins,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire



MEMBRES		DEPARTEMENT DU JURA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUT- JURA SAINT- CLAUDE			Envoyé en préfecture le 13/09/2022	
					Reçu en préfecture le 13/09/2022	
En exercice	Présents	Excusés	Pouvoirs	Absents	Affiché le 	
15	12	3	2	0	ID : 039-200026573-20220907-HJSCSG20222172-DE	
Extrait du registre des délibérations Bureau communautaire		Date et lieu de la séance			<i>Délibération conforme</i> Le Président, Raphaël PERRIN <i>Signé par :</i>	
		MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2022 Bureau de la Communauté de communes 13bis boulevard de la République SAINT-CLAUDE				




PRESENTS : Raphaël Perrin, Philippe Passot, Caroline Braun, Gérard Duchêne, Jean-François Demarchi, Isabelle Heurtier, Anne-Christine Donze, Jean-Daniel Maire, Roland Frezier, Daniel Grenard, Lilian Cottet-Emard, Frédéric Herzog

EXCUSES : Jean-Louis Millet, Claude Mercier, Christian rochet

POUVOIRS : Jean-Louis Millet donne pouvoir à Lilian Cottet-Emard, Claude Mercier donne pouvoir à Raphaël Perrin,

-----ooOoo-----

La convocation pour la séance du mercredi 7 septembre 2022, datée du 31 août 2022 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin, ouvre la séance à 18h30, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-François Demarchi se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

N°21/7-2

LOGEMENT / HABITAT / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / ADS

CAUE : permanences de proximité

Dans le cadre de ses missions de service public le CAUE propose des conseils objectifs et neutres pour accompagner les porteurs de projet de construction, rénovation ou aménagement de parcelle. Ce service répond à une forte attente des habitants souvent démuni face à la complexité de l'acte de construire ou rénover. Pour bénéficier de ce service gratuit, les habitants du territoire doivent actuellement se rendre à Lons-le-Saunier. Afin de proposer une offre de proximité aux habitants et pour faciliter les conseils, le CAUE propose la mise en place de permanences mensuelles tous les 4^{ème} vendredi du mois le matin,

Ce service, gratuit, peut être formalisé dans une convention de partenariat entre la collectivité et le CAUE. La collectivité doit cependant être adhérente au CAUE pour en bénéficier. Le montant de l'adhésion s'élève à 300 € par an.

Le bureau communautaire, après en avoir délibéré (résultat du vote : 14 pour, 0 contre, 0 abstention)

- **DECIDE** d'adhérer au CAUE,
- **DECIDE** de s'acquitter des cotisations annuelles d'un montant de 300 € et ce sur la durée du mandat,
- **ACTE** que des permanences mensuelles auront lieu tous les 4^{ème} vendredi du mois,
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

-----ooOoo-----

Jean-François Demarchi, Secrétaire

